

CONSIGNES DE DEPOT DANS LES CONTENEURS

TRI SELECTIF



PAS DE DECHETS EN VRAC :
Utiliser des sacs poubelles

ORDURES MENAGERES



Attention les conteneurs servent uniquement pour vos ordures ménagères et votre tri sélectif : ils ne sont en aucun cas une déchetterie. Nous vous rappelons que tout dépôt d'ordures sauvage sur la voie publique est passible d'une contravention.

LE TRI SELECTIF



EMBALLAGES À DÉPOSER BIEN VIDÉS DANS LE SAC JAUNE



Boîtes et emballages métalliques



Bouteilles et flacons en plastique (avec bouchons), sacs et suremballages en plastique étirable



Briques alimentaires et emballages en carton



Tous les papiers

EMBALLAGES EN VERRE

Pour vos **bocaux, pots et bouteilles** en verre, veuillez les déposer dans les **COLONNES À VERRE** (sans bouchon ni couvercle)



PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES...

A déposer au choix dans le sac jaune ou les **COLONNES À PAPIER**



OU



Tous les papiers

DECHETS VERTS, ENCOMBRANTS, ELECTROMENAGER...



DÉCHETS VERTS



ENCOMBRANTS



DEEE



Déchetterie